

CONSEIL DU 28 janvier 2025
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

DÉLIBÉRATION – MA10-2025-01 / 10-2025-01

Objet : Désignation du secrétariat de séance

Le Conseil du 10^e arrondissement,

Vu le code général des collectivités territoriales, Livre V, Titre 1^{er}, Chapitres 1^{er} et 2,
notamment son article L.2121-15 ;

Vu la convocation adressée par Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e
arrondissement, à chaque conseiller.ère le 22 janvier 2025 ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

Article unique : Mme Enora BRETON, est désignée secrétaire de séance à l'unanimité
des membres présents

Nombre de Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 28 JANVIER 2025
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – MA10-2025-03 / 10-2025-02

Objet : Adoption de la procédure d'urgence

Le Conseil du 10^e arrondissement,

Les articles L. 2121-12 et L.2511-10 du code général des collectivités prévoient qu'en cas d'urgence, le délai de convocation peut être ramené à un jour franc. Le conseil d'arrondissement, dès l'ouverture de la séance, doit se prononcer sur l'urgence.

Dans la mesure où un ou plusieurs ordres du jour ont été envoyés après le délai de 5 jours francs avant la tenue de la séance ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Vu l'exposé des motifs n° **MA 10-2025-03** en date du mardi 28 janvier 2025 présenté par Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement,

DÉLIBÈRE

Article unique : La procédure d'urgence est adoptée à l'unanimité.

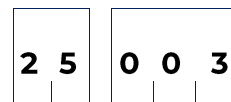
Nombre de Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

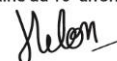
Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



CONSEIL DU 28 JANVIER 2025
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

DÉLIBÉRATION – MA10-2025-02 / 10-2025-03

Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 3 décembre 2024.

Le Conseil du 10^e arrondissement,

Vu le code général des collectivités territoriales, Livre V, Titre 1^{er}, Chapitres 1^{er} et 2, notamment son article L.2121-15 ;

Vu la convocation adressée à chaque conseiller.ère le mercredi 22 janvier 2025 ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

DÉLIBÈRE :

Article unique : Le procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 3 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Nombre de Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 28 JANVIER 2025
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DDCT 39 /10-2025-04

Communication sans vote 2025 DCCT 39

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Vu la communication sans vote du Conseil de Paris n° **2025 DDCT 39**, relative à l'acte 2 de la territorialisation des politiques municipales pour une Ville du quart d'heure ;

Sur la proposition et le rapport de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Débat sur la communication 2025 DDCT 39.

Communication sans vote

CONSEIL DU 28 JANVIER 2025
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

DÉLIBÉRATION – DSOL 9 /10-2025-05

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2025 DSOL 9

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2025 DSOL 9**, portant sur la signature de 19 conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions et 2 conventions annuelles avec les 21 associations gestionnaires d'Espaces de vie sociale parisiens et subventions (976 350 €) ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Sylvie SCHERER, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée aux Affaires sociales, des Solidarités, à la Lutte contre les inégalités et contre l'exclusion ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DSOL 9.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 28 JANVIER 2025
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DSP 9 /10-2025-06

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2025 DSP 9

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2025 DSP 9**, à propos d'une subvention (500 000 euros) et convention avec l'association Oppélia-Richerand pour financer des travaux de mise en sécurité du centre de santé Richerand (10e) ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Dominique VERSINI, Conseillère de Paris, déléguée dans le 10e à la Santé, aux Relations avec les Hôpitaux publics, à la Réduction des risques, et à la Santé environnementale ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DSP 9.

Nombre de Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1 (déport de M. Elie JOUSSELLIN)

CONSEIL DU 28 JANVIER 2025
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

DÉLIBÉRATION – DPE 3 /10-2025-7

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2025 DPE 3

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2025 DPE 3**, concernant le projet Résidence du durable – Subvention (20 000 €) et convention auprès de l'association Les Canaux ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Léa VASA, Conseillère de Paris, déléguée dans le 10^e à la Propreté, à la Stratégie zéro déchet et à l'Économie circulaire ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DPE 3.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 28 JANVIER 2025
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DASCO 10 /10-2025-8

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2025 DASCO 10

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2025 DASCO 10**, portant sur la révision de la sectorisation des collèges publics de Paris pour la rentrée scolaire 2025-26 ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Monsieur Éric ALGRAIN, Premier Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan climat – Énergie ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DASCO 10.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 28 JANVIER 2025
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DSOL 5 /10-2025-9

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2025 DSOL 5

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2025 DSOL 5**, portant sur une signature de convention et participations au titre de l'année 2025 aux 6 M2A-DAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositif d'Appui à la Coordination), au titre des CLIC.

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Isabelle DUMOULIN, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée à la jeunesse, aux Séniors et à la Solidarité entre les générations ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DSOL 5.

Nombre de Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 28 JANVIER 2025
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DFA 2 /10-2025-10

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2025 DFA 2

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2025 DFA 2**, portant sur la concession de services pour l'exploitation de mobiliers urbains d'information à caractère général ou local supportant de la publicité à titre accessoire ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Pauline JOUBERT, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée à l'aménagement de l'espace public et à la coordination des travaux ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DFA 2.

Nombre de Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 6

CONSEIL DU 28 JANVIER 2025
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

DÉLIBÉRATION – DLH 44 /10-2025-11

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2025 DLH 44

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2025 DLH 44**, portant sur la mise en conformité du règlement municipal du changement d'usage à la loi du 19 novembre 2024 et au PLU ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Monsieur Élie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire du 10^e, délégué au Logement, aux Relations avec les bailleurs, à la lutte contre la spéculation immobilière, à la Mémoire et au Monde combattant – Correspond défense ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DLH 44.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 28 JANVIER 2025
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DAC 6 /10-2025-12

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2025 DAC 6

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2025 DAC 6**, portant sur des subventions (527.500 euros), conventions et avenants, avec neuf structures relevant du secteur des arts de la rue, de l'espace public et du cirque ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Laurence PATRICE, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris, déléguée dans le 10^e à la Culture et au Patrimoine ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DAC 6.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

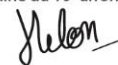
Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 28 JANVIER 2025
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

DÉLIBÉRATION – DAC 116 /10-2025-13

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2025 DAC 116

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2025 DAC 116**, portant sur une subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Photo Days (9e) ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Laurence PATRICE, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris, déléguée dans le 10^e à la Culture et au Patrimoine ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DAC 116.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 28 JANVIER 2025
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DAC 183 /10-2025-14

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2025 DAC 183

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2025 DAC 183**, portant sur une subvention (75.000 euros) à six structures parisiennes en faveur de la pratique artistique amateur adulte et signature de conventions.

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Laurence PATRICE, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris, déléguée dans le 10^e à la Culture et au Patrimoine ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DAC 183.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 28 JANVIER 2025
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DSOL 8 /10-2025-15

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2025 DSOL 8

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2025 DSOL 8**, portant sur la signature de 31 conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions avec les 31 associations gestionnaires des centres sociaux et socioculturels de Paris et subventions (5 032 121 euros) ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Sylvie SCHERER, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée aux Affaires sociales, des Solidarités, à la Lutte contre les inégalités et contre l'exclusion ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DSOL 8.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 28 JANVIER 2025
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DU 21 /10-2025-16

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2025 DU 21

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2025 DU 21**, portant sur l'acquisition en pleine propriété d'une portion d'un mur présumé mitoyen 210 rue Saint Maur (10e) - Signature d'un protocole transactionnel avec la copropriété.

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Monsieur Paul SIMONDON, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris, déléguée dans le 10^e à l'Urbanisme ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DU 21.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 28 JANVIER 2025
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

DÉLIBÉRATION – DASCO 1/10-2025-17

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2025 DASCO 1

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2025 DASCO 1**, portant sur les collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (99 875 euros), subventions d'équipement (2 328 345 euros) et subventions pour travaux (205 264 euros) ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Monsieur Éric ALGRAIN, Premier Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan climat – Énergie ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DASCO 1.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 28 JANVIER 2025
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DDCT 2 /10-2025-18

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2025 DDCT 2

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2025 DDCT 2**, portant sur des subventions (245 073 €) à 3 associations pour le projet Réseau EIF-FEL 3 au titre de l'intégration ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Monsieur Éric ALGRAIN, Premier Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan climat – Énergie ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DDCT 2.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 28 JANVIER 2025
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

DÉLIBÉRATION – DDCT 6 /10-2025-19

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2025 DDCT 6

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2025 DDCT 6**, portant sur des subventions (13 500 euros) à 6 associations pour le financement de 7 projets dans les quartiers populaires du 10^e arrondissement (1^{ère} enveloppe EDL 10) ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Monsieur Éric ALGRAIN, Premier Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à l'Éducation, à la Politique de la Ville et à la mise en œuvre du Plan climat – Énergie ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DDCT 6.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 28 JANVIER 2025
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DDCT 23 /10-2025-20

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2025 DDCT 23

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2025 DDCT 23**, portant sur des subventions (100 500 euros) au titre de l'engagement citoyen et associatif à 12 associations ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Monsieur Raphaël BONNIER, Adjoint à la Maire du 10^e, délégué à la participation citoyenne, au débat public, à la vie associative et au budget participatif ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DDCT 23.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 28 JANVIER 2025
10^e arrondissement

Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

DÉLIBÉRATION – DVD 22 /10-2025-21

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2025 DVD 22

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2025 DVD 22**, portant sur le stationnement de surface - dispositions diverses d'ajustement ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Madame Pauline JOUBERT, Adjointe à la Maire du 10^e, déléguée à l'aménagement de l'espace public et à la coordination des travaux ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DVD 22.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 28 JANVIER 2025
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DAC 286 /10-2025-22

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2025 DAC 286

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2025 DAC 286**, portant sur l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Faustino Camazon Valentin au 10 rue des Récollets, dans le 10^{ème}

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Monsieur Elie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire du 10^e, délégué au Logement, aux Relations avec les bailleurs, à la lutte contre la spéculation immobilière, à la Mémoire et au Monde combattant – Correspond défense ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DAC 286.

Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CONSEIL DU 28 JANVIER 2025
10^e arrondissement

DÉLIBÉRATION – DLH 20 /10-2025-23

Portant avis sur le projet de délibération du Conseil de Paris 2025 DLH 20

Le Conseil d'arrondissement ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2511-13 et L.2511-14 ;

Saisi pour avis par Madame la Maire de Paris, du projet de délibération du Conseil de Paris n° **2025 DLH 20**, portant sur la réitération et modification de garanties d'emprunts finançant divers programmes de construction et d'acquisition-amélioration de logements sociaux réalisés par ELOGIE-SIEMP ;

Sur la proposition de Madame Alexandra CORDEBARD, Maire du 10^e arrondissement ;

Sur le rapport de Monsieur Elie JOUSSELLIN, Adjoint à la Maire du 10^e, délégué au Logement, aux Relations avec les bailleurs, à la lutte contre la spéculation immobilière, à la Mémoire et au Monde combattant – Correspond défense ;

Donne un avis favorable à l'unanimité au projet de délibération du Conseil de Paris n° 2025 DLH 20.

Nombre de Votants : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 1 (Laurence Patrice)



CONSEIL DU 10^e ARRONDISSEMENT

Séance du Mardi 28 janvier 2025 – 18h30

**Vœu pour l'apposition d'une plaque de la Ville de Paris
sur la façade de l'immeuble du n° 18 rue des Messageries à PARIS 10
en hommage à
Marie-Louise Bouglé
1883-1936**

Conseil d'arrondissement du 29 janvier 2025

Déposé par les élu.e.s de la majorité municipale, sur une proposition des élu.e.s PCF

Considérant que Marie-Louise Bouglé, dernière-née en 1883 d'une fratrie de onze enfants en Ille-et-Vilaine, après le décès de son père, briquetier à Vitré est arrivée à l'âge de quinze ans à Paris pour y trouver un travail ;

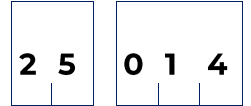
Considérant que d'abord vendeuse, elle obtient ensuite un diplôme de sténodactylo grâce à des cours du soir lui donnant le goût d'apprendre tant qu'elle fréquente les conférences des Universités populaires ;

Considérant que par ce bel exemple d'émancipation d'une femme par l'éducation populaire elle découvre et s'intéresse alors aux associations féministes de son temps ;

Considérant qu'en 1910, adhérant à l'Union française militant pour le droit de vote des femmes, Marie-Louise Bouglé cherche alors à approfondir le sujet des droits des femmes et se rapproche de son aînée Marguerite Durand, fondatrice en 1897 de *La Fronde*, premier quotidien entièrement réalisé par des femmes ;

Considérant les points de divergences importants entre la dactylo militante pacifiste et la patronne de presse, en 1921, à l'approche de la quarantaine, Marie-Louise Bouglé décide de suivre sa propre voie en créant une bibliothèque de documentation féministe dans son minuscule appartement du 10^e arrondissement ;

Considérant que devenue bibliophile, écumant après ses heures de travail les librairies et les boutiques de brocanteurs, elle profite de la dispersion de nombreuses bibliothèques privées et du peu d'intérêt alors pour les écrits de femmes ;



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

Considérant qu'avec la passion et l'énergie d'une autodidacte, Marie-Louise Bouglé recueille ainsi beaucoup d'ouvrages et textes faisant d'elle au fil du temps une des premières archivistes du féminisme.

Considérant que pendant trois ans, elle collectionne, classe, catalogue pour les mettre à disposition non sans se battre avec son propriétaire qui, craignant des réunions suspectes, refuse l'accueil de public dans une chambre privée.

Considérant qu'en 1924, Marie-Louise Bouglé parvient à ses fins et ouvre sa bibliothèque, « au troisième étage du numéro 18 de la rue des Messageries, entre les magasins d'un parfumeur en gros et les bureaux d'un commissionnaire en marchandises, [...] un îlot perdu dans la houle du commerce qui déferle alentour » ;

Considérant que dans son numéro de février-mars 1924, la revue d'éducation populaire *La mère éducatrice* informe sur les conditions d'accès à la bibliothèque Marie-Louise Bouglé, une « bibliothèque féministe et féminine [...] mise à la disposition des écrivains, journalistes, conférenciers, etc., que la question intéresse » ;

Considérant qu'à ses débuts, trois mille volumes, sept mille journaux et revues, œuvres de femmes ou traitant de questions féminines sont proposés au public gratuitement du lundi au samedi soir après la journée de travail de Marie-Louise Bouglé ;

Considérant qu'elle double ensuite le nombre d'ouvrages en recueillant les archives de personnalités féministes, venant aussi de se marier de se marier elle quitte le 10^e pour s'installer dans le 13^e arrondissement dans un espace plus grand ;

Considérant que ce nouveau lieu lui permet de développer son activité, Marie-Louise Bouglé se consacre essentiellement à sa tâche d'archiviste ;

Considérant que Madeleine Pelletier, première femme médecin admise à l'internat des asiles d'aliénés, lui remet en 1933 son manuscrit *Mémoires d'une féministe* et que la nièce d'Hubertine Auclert, lui confie également les archives de cette pionnière du combat pour le droit de vote des femmes ;

Considérant la mort de Marie-Louise Bouglé à 53 ans le 13 juin 1936 sans avoir pu terminer le classement des douze mille documents entreposés dans ses locaux du 13^e le devenir de sa bibliothèque n'est pas assuré, ne pouvant être mêlé à ceux de la bibliothèque de Marguerite Durand ;

Considérant qu'en 1946 le fonds Bouglé est finalement donné à la Bibliothèque historique de la Ville de Paris qui intègre les livres mais laisse de côté les archives ;

Considérant que depuis 2010 le reclassement du fonds Bouglé permet de découvrir des pépites féministes donnant lieu à des publications inédites dans la collection Folio histoire comme le *Journal* longtemps disparu d'Hubertine Auclert ou encore les *Mémoires d'une féministe intégrale* de Madeleine Pelletier ;

VMA10-2025-01/10-2025-24

Considérant le riche travail de documentation et recherches de l'association Histoire et Vie du 10^e qui nous permet de découvrir le parcours exemplaire de cette bibliothécaire féministe restée dans l'ombre ;

Considérant la conférence organisée par Histoire et Vie 10^e que nous accueillerons en mairie du 10^e pour mieux connaître et approfondir encore le travail de Marie-Louise Bouglé ;

Considérant notre détermination pour que dans l'espace public parisien, et en particulier dans le 10^e la mémoire de femmes remarquables souvent oubliées prennent place offrant ainsi aux parisiennes et les parisiens de les découvrir ;

Sur proposition des élu.e.s PCF, la majorité municipale du 10^{ème} émet le vœu suivant :

- **Que la Ville de Paris rende hommage à Marie-Louise Bouglé qui a dédié sa vie à documenter l'histoire et la mémoire féministe en apposant une plaque au 18 rue des Messageries, là où elle initia dans une chambre modeste sa première bibliothèque féministe.**

Donne un avis favorable à l'unanimité au vœu n° VAMA10-2025-01

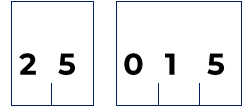
Nombre de Votants : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 10^e ARRONDISSEMENT
Séance du Mardi 28 janvier 2025 – 18h30



Conseil du 10e arrondissement du 28 janvier 2024

Voeu relatif à la communication de la Ville et aux plateformes numériques

Déposé par Thomas Watanabe Vermorel, Sylvain Raifaud, Léa Vasa, Sylvie Scherer, Isabelle Dumoulin, Ulf Clerwall, élu.e.s du groupe Les Écologistes 10e

considérant la présence depuis 2009 de la mairie de Paris sur le réseau twitter, devenu X ;
considérant l'évolution du réseau depuis son rachat par Elon Musk qui en détient tous les pouvoirs et les met au service de son idéologie discriminatoire et réactionnaire ;
considérant les déclarations de Mark Zuckerberg, dirigeant de Méta, indiquant qu'il abandonne désormais la modération des fausses informations et qu'il suit Elon Musk dans sa vision viriliste, toxique, discriminatoire et réactionnaire ;
considérant l'usage impropre des données personnelles et la vulnérabilité des données collectée par les plateformes X-twitter et Meta ;
considérant le modèle économique de ce type de plateformes qui vise à enfermer leurs usagers et d'en exploiter les contributions et les données personnelles ;
considérant que ces plateformes dépendent de leurs contributeurs, et la contribution de fait de la Ville de Paris à leur rentabilité ;
considérant la monétisation et la pression commerciale croissante de ces réseaux ;
considérant une orientation politique désormais assumée à l'extrême-droite et des modérations très défavorables aux opinions modérées et progressistes et donc au pluralisme ;

VMA10-2025-02/10-2025-25

considérant que par ces dispositions, X-twitter, et bientôt Meta, encouragent les discours haineux, les appels à la violence et les comportements toxiques incompatibles avec l'image de la Ville de Paris qui cherche, elle, à promouvoir un environnement sûr et inclusif ;
considérant le rôle de la plateforme X-twitter et de Meta dans la propagation de la désinformation et leur ambition explicite à influencer sur la politique européenne ;
considérant le rôle actif de ces plateformes dans les campagnes victorieuses de Donald Trump aux Etats-Unis et le rôle politique explicite d'Elon Musk en défaveur du service public ;
considérant les alternatives existantes pour mieux protéger les libertés individuelles, la qualité et la neutralité du débat public ainsi que la protection des diversités ;
considérant le rôle de la puissance publique pour soutenir les initiatives locales et européennes pour créer des alternatives sociales, contribuant à un écosystème numérique plus souverain et respectueux des valeurs européennes ;
considérant le départ de X le 20 janvier 2025 de la Ville;

Sur proposition de Thomas Watanabe Vermorel, Sylvain Raifaud, Léa Vasa, Sylvie Scherer, Isabelle Dumoulin, Ulf Clerwall, élu.e.s du groupe Les Écologistes 10e le conseil du 10e arrondissement de Paris émet le vœu que :

- La Ville développe des canaux de communication indépendants des plateformes dont les modèles économiques ne garantissent pas la qualité des débats et la protection des usagers tels que celles de l'entreprise Meta;
- La Ville recherche toutes les voies utiles pour soutenir et favoriser l'émergence et la fédération des initiatives éthiques et responsables dans le domaine des réseaux sociaux et propose en particulier un serveur Mastodon dont les règles de modération soient décidées par les parisiens.ne.s;
- Le Conseil de Paris interpelle le ministère de l'intérieur pour qu'il rende compte des actions qu'il prévoit ou qu'il met en oeuvre afin de réduire les risques de déstabilisation étrangère lors des élections prochaines, à commencer par les municipales de 2026;
- Le Conseil de Paris interpelle le parlement européen pour réglementer sur les réseaux sociaux en général et en particulier l'obligation d'interopérabilité des plateformes dites de réseaux sociaux, disposition indispensable à la défense des consommateurs de services numériques et des citoyens.

Donne un avis favorable à la majorité au vœu n° VAMA10-2025-02

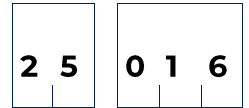
Nombre de Votants : 21

Pour : 20

Contre : 1

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement


Célia MELON

CONSEIL DU 10^e ARRONDISSEMENT
Séance du Mardi 28 janvier 2025 – 18h30



Groupe communiste & citoyen du Conseil de Paris

**Vœu relatif aux fermetures de classe et au non-remplacement des
enseignants dans les écoles et collèges publics parisiens**

**Déposé Elie Jousselin, Laurence Patrice et Philippe Guttermann, élu-e-s du Groupe
communiste**

Considérant que l'école de la République a pour mission de construire une culture et un savoir commun de haut niveau pour permettre à tous les enfants de développer leur libre arbitre et construire leur vie en s'émancipant des déterminismes sociaux, culturels et familiaux ;

Considérant le vœu du groupe communiste et citoyen relatif aux fermetures de classes et au non remplacement des enseignants dans les écoles et collèges publics parisiens adopté lors du conseil de Paris d'octobre 2024 ;

Considérant que la politique d'austérité d'Emmanuel Macron s'est déjà traduite par la suppression de 125 postes de titulaires pour la rentrée de septembre 2024 et de 155 postes en 2023 sur le seul territoire parisien ;

Considérant que seuls 6 postes supplémentaires ont été créés pour consolider la brigade de remplacement alors que les besoins sont quotidiens et très nombreux et aboutissent à des classes régulièrement sans professeur, au moins une classe par jour pendant l'hiver 2023-2024 à Paris ;

Considérant selon les documents du CSA ministériel, que pour la rentrée 2025, sur les 470 postes supprimés nationalement, 110 postes dans le premier degré et 92 postes dans le second degré sont retirés à l'académie de Paris ;

Considérant que les écoles publiques parisiennes essuient près d'un quart des suppressions de poste prévues pour l'ensemble du territoire national ;

Considérant que les suppressions massives de postes prévues pour les écoles parisiennes dégraderont les conditions de travail des personnels comme les conditions d'apprentissage de tous les élèves, mais en particulier des plus fragiles ;

VAMA10-2025-04 / 10-2025-26

Considérant que ces fermetures ne sauraient être justifiées au nom de la baisse démographique, qui pourrait très bien servir à améliorer les conditions d'apprentissage et de travail, pour in fine permettre l'accès au savoir du plus grand nombre ;

Considérant que la campagne « Touche pas à ma classe » menée dès 2022 a rassemblé des organisations de parents d'élèves, syndicales, associatives et des élus de différents groupes, parisiens, régionaux, députés et sénateurs ;

Considérant les mobilisations depuis mars 2022 afin de demander au ministère de l'Education nationale d'annuler les suppressions de postes ;

Considérant que les suppressions massives de postes se traduiront à la rentrée prochaine par de nombreuses classes au-delà du maximum de 25 élèves par classe ;

Considérant que les conditions d'apprentissage sont nettement favorisées par la diminution du nombre d'élèves par classe, la littérature en sciences de l'éducation produisant régulièrement des études allant dans ce sens ;

Considérant que les conditions de travail dégradées aboutissent à un manque d'attractivité du métier d'enseignants et à des démissions d'enseignants expérimentés en très forte augmentation ;

Considérant, précisément sur ce point, l'étude *Regards sur l'Éducation* publiée par l'OCDE en 2022, qui établit le constat d'un nombre moyen d'élèves par classe en France parmi les des plus élevés des pays membre de l'organisation ;

Considérant que les réformes successives et les suppressions de postes entraînent une fuite vers le privé qui est passée de 33 à 36 % l'année dernière et intensifient des différences de niveaux scolaires entre établissements, mettent en danger la mixité sociale et scolaire et nous imposent d'exiger des moyens humains et matériels supplémentaires pour l'école publique ;

Considérant l'engagement de la Ville de Paris en matière d'inclusion des élèves en situation de handicap, et la nécessité d'accroître les moyens humains pour mieux les accompagner au cours de leur scolarité ;

Considérant les difficultés d'affectation de certains élèves dans leur école ou collège de secteur suite à la fermeture de classes de l'an dernier et l'obligation pour les enfants de s'éloigner de chez eux pour aller à l'école alors que l'Etat se doit de donner une place à chaque élève dans l'école dont il dépend ;

Considérant le manque d'enseignants dans plusieurs établissements constaté à ce jour, contredisant le discours ministériel qui annonçait qu'il y aurait « un enseignant devant chaque classe à la rentrée » ;

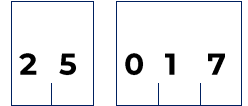
Considérant la communication mensongère du gouvernement laissant croire qu'aucun poste d'enseignant ne serait supprimé sur le prochain budget ;

Considérant que 12 fermetures de classes dans le premier degré sont prévues dans le 10^{ème} arrondissement.

Sur proposition d'Elie Jussellin, Laurence Patrice et Philippe Guttermann, le Conseil du 10^{ème} arrondissement, émet le vœu

que le Rectorat :

- Annule les suppressions de postes dans l'Education nationale ;
- Revoie à la baisse le nombre d'élèves par classe (actuellement 22 élèves par classe en moyenne) pour correspondre à la moyenne européenne (19,3 par classe) ;



Pour copie conforme
La directrice générale des services
de la Mairie du 10^e arrondissement



Célia MELON

- Pourvoie dans les plus brefs délais les postes aujourd'hui vacants dans les écoles et les collèges ;
- Développe une politique attractive d'embauche des enseignant-es qui passe par une revalorisation des concours et une revalorisation salariale d'au moins 20% sans condition ;
- Que l'État affecte en priorité des moyens supplémentaires au développement de l'école inclusive, pour développer des structures mixtes en faveur des élèves en situation de handicap et en parallèle des moyens supplémentaires pour le recrutement d'AESH.

Donne un avis favorable à la majorité au vœu n° VAMA10-2025-04

Nombre de Votants : 21

Pour : 20

Contre : 1

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0